

## Les dictionnaires et le bel usage

Marie-Éva de Villers

---

Volume 45, numéro 2 (260), mai 2003

Dico dico par-ci, dico dico par-là

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/33054ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

---

Éditeur(s)

Collectif Liberté

ISSN

0024-2020 (imprimé)

1923-0915 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

---

Citer cet article

de Villers, M.-É. (2003). Les dictionnaires et le bel usage. *Liberté*, 45(2), 58–68.

# Les dictionnaires et le bel usage

Marie-Éva de Villers

*Les mots ne sont immuables, ni dans leur orthographe, ni dans leur forme, ni dans leurs sens, ni dans leur emploi.*

ÉMILE LITTRÉ,

*Le dictionnaire n'est pas un livre comme les autres. Il ne signifie pas le monde, mais la langue.*

ALAIN REY

Nul ne peut prétendre maîtriser la langue dans son immensité, dans sa mouvance. Comment s'y retrouver dans la forêt touffue des mots et des sens ? Le dictionnaire se pose comme le repère par excellence ; il saisit le langage pour en proposer des photographies, des images commodément classées par ordre alphabétique qui répondent aux questions que se posent les locuteurs, c'est l'ouvrage de référence qui agit comme le miroir d'une société à une époque donnée, en un espace déterminé et dans un contexte défini.

Le bon usage sous-tend la conception du dictionnaire. Un survol historique jalonné par les principaux dictionnaires français nous permet de voir comment le concept du bon usage – dit aussi le bel usage – a évolué au fil des siècles. C'est d'abord en 1647 que Claude Favre, seigneur de

Vaugelas, définit le mot *usage* dans ses *Remarques sur la langue française*, ouvrage qui a pour but de dire ce qu'est le bon usage, celui de l'élite sociale et intellectuelle. Vaugelas est un protégé de Richelieu qui fréquente le salon de M<sup>me</sup> de Rambouillet où son goût et son jugement sur les questions linguistiques sont reconnus<sup>1</sup>. Cet ouvrage exercera une influence considérable sur les dictionnaires français à venir.

Rendons à Pierre Richelet (1631-1694) le mérite d'avoir publié à Genève, en 1680, le premier dictionnaire monolingue de langue française, le *Dictionnaire français contenant les mots et les choses* en deux volumes. Pourquoi à Genève ? Parce que Richelieu a donné à l'Académie le monopole : seule l'Académie a le privilège de publier un dictionnaire de la langue française en France. Destiné à « l'honnête homme », le dictionnaire de Pierre Richelet est un dictionnaire descriptif du bel usage, avec des exemples choisis dans les œuvres de Boileau, Molière, Pascal, Vaugelas. Voyons un peu comment Richelet définit le bon usage :

USAGE [*usus loquendi*]

Ce mot se dit en parlant du langage [...]. Il y a deux sortes d'*usages*. Le bon et le mauvais. Le *mauvais* se forme du plus grand nombre des personnes qui ne parlent ni *bien* ni *exactement*. Mais le *bon usage* est la façon de parler de la plus saine partie de la Cour, conformément à la façon d'écrire de la plus saine partie des Auteurs du temps. Le *bon usage* est le Tyran, ou le Roi, ou l'Arbitre, le Souverain, ou le Maître des langues.

*C'est après tout, Monsieur le bon usage  
Qui fait ou défait le langage*

Richelet, *Dictionnaire* (1680)

---

<sup>1</sup> D'après le *Dictionnaire de linguistique et des sciences du langage* de J. Dubois et alii, Paris, Larousse, 1994, p. 504.

En ce qui a trait à la définition du bel usage ou du bon usage, tout est déjà fixé dès la publication du premier dictionnaire français qui emprunte aux *Remarques sur la langue française* de Vaugelas les mots mêmes de la définition du mot *usage*. Le *Dictionnaire universel* de Furetière ainsi que le *Dictionnaire* de l'Académie, qui paraîtront respectivement en 1690 et en 1694, reprendront fidèlement la formulation de Vaugelas.

Deux ans après la mort de son auteur, Antoine Furetière (1620-1688), paraît en Hollande le remarquable *Dictionnaire universel, contenant généralement tous les mots françois tant vieux que modernes et les termes de toutes les Sciences et des Arts* (1690). Pourquoi en Hollande ? Le monopole de l'Académie explique encore cette anomalie. Ce n'est plus cette fois-ci le « bon usage » qui est mis en relief, mais « une infinité de choses », comme il est annoncé dans la préface. Furetière intègre à la description du vocabulaire de la langue générale les vocabulaires spécialisés, c'est-à-dire les termes techniques et pratiques. Rappelons que la publication du *Dictionnaire universel* a fait exclure Furetière de l'Académie française. Voyons comment Furetière définit le mot *usage* et cite Vaugelas :

USAGE, signifie aussi, Mode, ce qu'on pratique, ce dont on se sert. [...]

En ce sens on le dit particulièrement des langues, de la maniere de les parler. Les langues vivantes s'apprennent plustost par l'*usage*, que par l'estude. Vaugelas a montré la difference du bon & du mauvais *usage*, comment il falloit juger du bel *usage* ; que l'*usage* étoit le roy, le tyran, le maistre, l'arbitre souverain des langues ; que l'*usage* l'emportoit sur la raison, sur les regles de la Grammaire.

Antoine Furetière, *Dictionnaire universel* (1690)

Voilà déjà près de soixante ans que Richelieu a fondé l'Académie française et l'a chargée de la rédaction d'un

dictionnaire, voilà plus d'un demi-siècle que Richelieu n'est plus quand paraît en 1694 la première édition du *Dictionnaire de l'Académie française*. Le retard des académiciens à publier la première édition de leur dictionnaire constitue finalement une bonne chose pour la lexicographie, puisque le monopole du dictionnaire de l'Académie n'avait pu être conservé. En effet, les dictionnaires de Richelet et de Furetière avaient été publiés à Genève et en Hollande, mais ils étaient destinés à tous les usagers de la langue française. « Ils avaient déjà eu l'heur de plaire au Roi : une saine concurrence était désormais installée », écrit Jean Pruvost dans *Les dictionnaires de langue française* qui vient de paraître dans la collection « Que sais-je ? ». Voyons comment la première édition du *Dictionnaire de l'Académie* définit le mot *usage* :

USAGE. s. m. Coutume, pratique reçue. *L'usage est le maître des langues vivantes. Ce mot n'est pas du bel usage, n'est plus en usage. L'usage l'a reçu. Cela est hors d'usage.*

Académie (1694)

Cette définition est très succincte et reprend simplement les mots de Vaugelas sans citer le nom du grammairien, contrairement à Furetière. Il s'agit là d'une pratique constante de l'Académie depuis sa création jusqu'à nos jours : elle s'inspirera fréquemment d'autres lexicographes et auteurs, mais sans jamais le reconnaître nommément parce que, explique-t-elle, elle réunit en son sein les plus grands écrivains de l'époque.

De 1751 à 1772 paraît en trente-cinq volumes une œuvre lexicographique marquante, l'*Encyclopédie* ou *Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers* de Diderot et d'Alembert. L'*Encyclopédie* est le premier ouvrage qui remet en question un siècle plus tard la conception de Vaugelas à propos de l'usage :

#### USAGE

L'idée de tyrannie emporte chez nous celle d'une usurpation injuste & d'un gouvernement déraisonnable ; et cependant rien de plus juste que l'empire de l'usage sur quelque idiome que ce soit, puisque lui seul peut donner à la communication des pensées, qui est l'objet de la parole, l'universalité nécessaire ; rien de plus raisonnable que d'obéir à ses décisions, puisque sans cela on ne seroit pas entendu, ce qui est le plus contraire à la destination de la parole.

L'usage n'est donc pas le tyran des langues, il en est le législateur naturel, nécessaire et exclusif ; les décisions en sont l'essence : & je dirois d'après cela, qu'une langue est la totalité des usages propres à une nation pour exprimer les pensées par la voix.

*L'Encyclopédie (1751-1772)*

*L'Encyclopédie* résulte d'une conception originale et novatrice : alors que le dictionnaire de langue privilégie la description de l'usage du mot dans la langue, le dictionnaire encyclopédique, la description de la chose ou de l'idée représentées par le mot, l'encyclopédie enregistre des thèmes, l'objectif étant d'offrir des synthèses pertinentes sur les connaissances acquises.

De 1863 à 1873 paraît le *Dictionnaire de la langue française*, œuvre remarquable du grand lexicographe Émile Littré (1801-1881). On peut alors constater que l'influence de Vaugelas s'atténue en matière de conception de l'usage. Plus de deux siècles se sont écoulés depuis la parution des *Remarques sur la langue française*. Littré rompt avec le conservatisme linguistique de l'Académie et modifie totalement la définition du nom *usage* lorsqu'il écrit :

#### USAGE

6° Emploi ordinaire des mots, tel qu'il est dans la bouche du plus grand nombre.

– Que, pour cet effet [la correction de la langue], il serait bon d'établir un usage certain des mots [pour le style noble, le médiocre et le bas], PELLISSON. Hist. de l'Acad. I.

– L'usage, je le confesse, est appelé avec raison le père des langues ; le droit de les établir, aussi bien que de les régler, n'a jamais été disputé à la multitude ; mais, si cette liberté ne veut pas être contrainte, elle souffre toutefois d'être dirigée, BOSSUET. Disc. de récept. Il y a deux sortes d'usages, le bon et le mauvais, ID. ib.

– L'usage malheureusement l'emporte toujours sur la raison ; c'est ce malheureux usage qui a un peu appauvri la langue française, et qui lui a donné plus de clarté que d'énergie et d'abondance, VOLTAIRE. Lett. Beauzée, 14 janv. 1768.

– L'usage n'est pas aussi peu fondé en raison qu'ils le prétendent ; il s'établit d'après ce qu'on sent, et le sentiment est bien plus sûr que les règles des grammairiens, CONDILLAC. Art d'écr. I, 10.

– En matière de langue, il est une infinité de nuances imperceptibles et fugitives, qui, pour être démêlées, ont besoin, si on peut parler de la sorte, du frottement continuel de l'usage, D'ALEMBERT. Œuv. t. IV, p. 124.

Émile Littré,  
*Dictionnaire de la langue française* (1863-1873)

Né en 1817 dans le village de Toucy, en Bourgogne, Pierre Larousse publie d'abord des ouvrages destinés à l'enseignement de la grammaire. Il fonde en 1852 la Librairie Larousse, maison d'édition qui porte toujours son nom. En 1856 paraît son *Nouveau Dictionnaire de la langue française*, ouvrage qui connaît un grand succès et qui préfigure le *Petit Larousse illustré* qui paraîtra trente et un ans après la mort de Pierre Larousse (1875), grâce à Claude Augé qui a pris la relève du lexicographe. Auparavant, de 1865 à 1876, paraît en quinze volumes et deux suppléments le *Grand Dictionnaire universel du XIX<sup>e</sup> siècle*. Pierre

Larousse évince le tyran, le maître des langues et définit le terme *usage* d'une façon assez modérée :

USAGE

Gramm. Coutume qui règle l'emploi des mots et des tours de phrase...// Emploi des mots et des tournures de phrase...// *Orthographe d'usage*. Manière d'écrire les mots en eux-mêmes ; indépendamment du rôle qu'ils jouent dans le discours.

Pierre Larousse,  
*Grand dictionnaire universel du XIX<sup>e</sup> siècle* (1866-1876)

Au XX<sup>e</sup> siècle, nous passons du bon usage à la norme : voyons un peu comment le *Petit Larousse* définit ce terme :

NORME

1. État habituel, conforme à la règle établie.
2. Critère, principe auquel se réfère tout jugement de valeur moral ou esthétique.

*Le Petit Larousse* (2003)

Dirigée par Paul Robert, la Société du nouveau Littré publie en 1964 le *Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française*. Il s'agit d'un remarquable dictionnaire de langue, digne successeur du Littré, qui s'appuie sur des milliers de citations d'auteurs et qui a l'originalité de présenter les réseaux analogiques des mots. En 1967 paraît le *Petit Robert* qui connaît un grand succès, une large diffusion. Comment le *Petit Robert* définit-il aujourd'hui la norme ? Il propose une acception qui appartient au domaine de la linguistique :

NORME

1. Litt. Type concret ou formule abstraite de ce qui doit être.
2. État habituel, conforme à la majorité des cas. S'écarter de la norme.
3. Techn. [...]
4. Ling. Ce qui, dans la parole, le discours, correspond à l'usage général.

*Le Petit Robert* (2002)



Le *Grand Robert* (2001) distingue le sens objectif et le sens prescriptif de l'acception linguistique du terme *norme* :

NORME

Ling. a) (Sens objectif). Ce qui, dans la parole, le discours, correspond à l'usage général.

b) (Sens prescriptif). Usage d'une langue valorisé et considéré comme préférable.

*Le Grand Robert de la langue française* (2001)

Le survol historique des dictionnaires français nous révèle que le mot *norme* pourtant très ancien – il appartient à la langue française depuis le XII<sup>e</sup> siècle – n'a droit de cité dans les dictionnaires de langue que depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle par la bonne grâce du lexicographe Émile Littré qui l'intègre à la nomenclature de son *Dictionnaire de la langue française* (1863-1873).

Même si le terme *norme* n'est pas usité lorsque Richelet publie le premier dictionnaire français (1680), puis quand le *Dictionnaire universel* d'Antoine Furetière paraît (1690) et quand l'Académie française publie la première édition de son *Dictionnaire*, la pratique normative existe, et elle existe sans complexe. C'est Vaugelas qui en a établi les grandes lignes en 1647 dans ses *Remarques sur la langue française* qui ont pour but de dire ce qu'est le bon usage, celui de l'élite sociale et intellectuelle. Tout ce qui est grammaire, dictionnaire décrit la langue et la régleme : les publications grammaticales ou lexicographiques sont à la fois descriptives et normatives.

Nous avons vu que les encyclopédistes se sont quelque peu distanciés de la position de Vaugelas. Mais c'est à Émile Littré, lexicographe véritablement novateur, que nous devons une conception différente du bon usage, une conception qui se démocratise véritablement : du bon usage qui constitue la « façon de parler de la plus saine partie de

la Cour, conformément à la façon d'écrire de la plus saine partie des Auteurs du temps<sup>2</sup> », Littré oppose « l'emploi ordinaire des mots, tel qu'il est dans la bouche du plus grand nombre ».

À partir de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, le bon usage est placé en retraite fermée chez les grammairiens dits traditionnels, car l'activité normative est stigmatisée par les linguistes en raison des jugements de valeur qu'elle implique, des considérations de goût et d'esthétique qu'elle fait intervenir. En effet, pour les linguistes, il n'y a pas de bons ou de mauvais usages, mais des usages qu'il faut étudier scientifiquement à l'instar du botaniste qui observe et identifie les végétaux en se gardant de les cataloguer comme de bonnes ou de mauvaises plantes.

Au milieu du XX<sup>e</sup> siècle, c'est la sociolinguistique qui remet à l'ordre du jour la question de la norme, en la nommant différemment pour ménager les susceptibilités des linguistes : on emploie désormais le terme *langue standard*. Ce terme désigne toute forme de langue qui fonctionne comme norme de référence parce qu'elle est reconnue comme l'étalon de correction par une communauté linguistique. On peut définir la langue standard comme un mode d'expression utilisé par les locuteurs prestigieux de la communauté linguistique dans un contexte de communication courante ou soignée et qui sert de modèle. La boucle est bouclée : les locuteurs prestigieux ont remplacé la plus saine partie de la Cour ! Un problème sociolinguistique peut se poser lorsque deux modèles normatifs coexistent au sein d'une même communauté. À titre d'exemples, les termes *courriel* (valorisé au Québec) et *e-mail* (valorisé en France) ; *fin de semaine* (valorisé au Québec) et *week-end*

---

<sup>2</sup> Selon Richelet qui cite Vaugelas.

(valorisé en France) ; *commanditaire* (valorisé au Québec) et *sponsor* (valorisé en France). La langue standard découle-t-elle tout naturellement d'un ensemble d'habitudes langagières ? En fait, la langue standard résulte d'un long processus de codification ou de normalisation qui est largement reflété dans les ouvrages de référence que sont les dictionnaires et les grammaires.

### **En fin de compte, qu'est-ce qu'un dictionnaire ?**

Le dictionnaire est un observatoire de l'usage des mots (le dictionnaire de langue) ou de l'univers nommé par les mots (le dictionnaire encyclopédique). C'est un tableau hyper-réaliste, voire une photographie grand-angulaire de la langue, un poème où chaque parole de l'aimée est décrite, célébrée et illustrée, une œuvre qui scénarise les milliers de personnages que sont les mots et précise leurs interrelations. Un dictionnaire, c'est une immense lettre d'amour à la langue d'un peuple, à sa langue.

**LIBERTÉ** Art de se passer de soi tout en passant par soi.

L. Mc M.